

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie

Décision modificative n°2 du 23/09/2024 fixant la composition de la commission administrative paritaire régionale Occitanie

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;
- Vu la décision du 2 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein de la CCPR Occitanie à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;
- Vu le procès verbal du bureau de vote électronique de la CCPR-A Occitanie du 8 décembre 2022;
- Vu le procès verbal du bureau de vote électronique de la CCPR-B et C Occitanie du 8 décembre 2022 ;
- Vu la décision en date du 6 octobre 2023 :
- Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales ;

DÉCIDE

Article 1er

Il est créé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAAF Occitanie Service régional de la formation et du développement (SRFD) Affaire suivie par : Claire Leblois / Julie Fratissier 697 avenue Etienne Mehul – CS 90077 34078 MONTPELLIER cedex 3

Tél.: 04 67 41 80 28

Mél: nathalie.srfd-appui-etab.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr Site internet: https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ d'Occitanie une commission consultative paritaire ayant compétence dans le cadre du titre II de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé pour connaître de toutes les questions relevant réglementairement du champ de la CCP, concernant les agents contractuels sur budget des 22 EPLEFPA de la région.

Article 2

La composition de cette commission est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Membres titulaires	Membres suppléants	
1. M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant	1. Mme Céline MONIER, Adjointe au Chef du SRFD, site de Montpellier	
2. Mme Christèle DROZ-VINCENT, Directrice de l'EPLEFPA de Saint-Afrique	2. M. Éric GAILLOCHON, Directeur de l'EPLEFPA de Mirande	
3. M. Philippe CAPILLON, Directeur de l'EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault	3. M. Frédéric VAVASSEUR, Directeur adjoint CFPPA de l'EPLEFPA de Pamiers	
4. Mme Sonia FINET, Directrice de l'EPLEFPA de Castelnau-le-Lez	4. M. Christophe FRAISSE, Directeur de l'EPLEFPA de Cahors	
5. M. Laurent BORREIL, Directeur de l'EPLEFPA de Pamiers	5. Mme Cécile GUILLEMET, Secrétaire générale, EPLEFPA de Montpellier-Orb- Hérault	
6. M. Vincent LABART, Directeur de l'EPLEFPA de Auch	6. M. Johann BERTHAUD, Directeur de l'EPLEFPA de Ondes	
7. M. François-Xavier LUGAND, Directeur de l'EPLEFPA de Castelnaudary	7. M. Pierre VIRMONT, Directeur de l'EPLEFPA de Saint-Gaudens	
8. M. Nicolas NOUAIL, Directrice de l'EPLEFPA de Carcassonne	8. Mme Isabelle MERCANTI, secrétaire générale, EPLEFPA du Tarn-et-Garonne	
9. M. Nicolas BASTIÉ, Directeur de l'EPLEFPA de Toulouse	9. M. Clément Garchery, secrétaire général, EPLEFPA de Saint-Gaudens	

DRAAF Occitanie

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Affaire suivie par : Claire Leblois / Julie Fratissier

697 avenue Etienne Mehul - CS 90077

34078 MONTPELLIER cedex 3

Tél.: 04 67 41 80 28

Mél: nathalie.srfd-appui-etab.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr Site internet: https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/

b) Représentants du personnel :

	Membres titulaires	Membres suppléants	
l'organisation syndicale			
COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A			
SNETAP SNUITAM SUD	Lozère, CFA/CFPPA de Marvejols	2. Mme Sandy MOREAU, EPLEFPA	
	3. Mme Angélique PASTOR, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude	3. Mme Aurélie DHIEUX, EPLEFPA de la Lozère, site de La Canourgue	
	4. M. François MOULUCOU, EPLEFPA de Toulouse, CFA de Toulouse-Auzeville	4. Mme Valérie ABELANET, EPLEFPA de Perpignan-Roussillon, CFPPA de Rivesaltes	
UNSA Fonction publique	5. M. Sébastien NOVI, EPLEFPA de Nîmes, CFA du Gard	5. M. Grégory TUDELA, EPLEFPA de Nîmes, CFA du Gard	
COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B et C			
	1. Mme Béatrice MESSEGUE, EPLEFPA de Auch, CFA du Gers	1. Mme DA SILVA Elodie, EPLEFPA de Carcassonne, CFPPA Pays d'Aude	
	2. Mme Marianne LETOURMY, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude	2. Mme BELONDRADE Laurine, EPLEFPA de Castelnaudary	
	3. Mme Christèle CAMPAN, EPLEFPA de Saint-Gaudens	3. Mme Virginie FABRE, EPLEFPA de Carcassonne, CFA de l'Aude	
UNSA Fonction publique		4. Mme Stéphanie LAPEZE, EPLEFPA de Mirande, LPA de Mirande	

Article 3

Cette décision de composition modifie la décision du 6 octobre 2023. et entre en vigueur à compter du 23 septembre 2024.

Il est mis fin au mandat des personnels désignés par la décision modificative n°1 de

DRAAF Occitanie Service régional de la formation et du développement (SRFD) Affaire suivie par : Claire Leblois / Julie Fratissier 697 avenue Etienne Mehul – CS 90077 34078 MONTPELLIER cedex 3

Tél.: 04 67 41 80 28

Mél : nathalie.<u>srfd-appui-etab.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr</u> Site internet : <u>https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/</u> composition de la CCPR Occitanie, abrogée à la date du 23/09/2024.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 2024

Le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Olivier ROUSSET

Tél.: 04 67 41 80 28

Mél : nathalie.<u>srfd-appui-etab.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr</u> Site internet : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/